

Règlement TRAIL-IT SAUVESSANGES pour le trail

Article 1 : Organisation

Dimanche 9 octobre 2022, l'APEL de Sauvessanges organise la sixième édition du TRAIL-IT SAUVESSANGES sur les communes de Sauvessanges et Médeyrolles.

Course inscrite au calendrier 2022 des courses hors stade du Puy-de-Dôme. Le retrait des dossards et les inscriptions se feront sur la place de la fontaine de Sauvessanges. Des pré inscriptions se feront en ligne pour les parcours 24, 15 et 9kms.

Article 2 : Les departs et arrivées se feront sur la place de la fontaine à Sauvessanges

La salle des associations sera mise à disposition comme vestiaire pour les femmes et la salle des fêtes sera mise à disposition comme vestiaire pour les hommes.

Des douches seront à disposition au stade de foot au Bandier à Sauvessanges
L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 3 : Horaires des épreuves Retrait des dossards : à partir de 7H30

9H00: départ du trail 24 kms et du trail 15kms

9H15: départ du trail 9 kms

9H45 départ du trail 5kms (adultes et adolescents)

10H45: départ du trail 3 kms (adolescents : benjamins, minimes)

11H30: départ du trail enfant 1.5 kms (10/11 ans)

11H45: départ du trail enfant 800m (7/9ans)

Départ groupé de toutes les randonnées (5, 9, 15kms): 9H30

Article 4 : inscriptions

Tout engagement est personnel.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quel que motif que ce soit.

Il s'agit d'une course chronométrée par puce et un classement sera établi au scratch par parcours et par sexe. Et non par catégorie.

24 km (700D+) pour les espoirs, seniors, masters

15 km (540D+) pour les juniors, espoirs, seniors, master

9km (250D+) pour les cadets, juniors, espoir, senior, master

5km (150D+) pour les cadets, juniors, espoirs, senior, master

3km (70D+) pour les benjamins, minimes

1500m pour les poussins (10/11 ans)

800m pour les 7-9 ans

Présentation obligatoire par les participants à l'organisateur d'une licence FFA ou d'une licence sportive en cours de validité ou d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an ou d'une licence UNSS.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée, l'originale ou la copie du certificat, pendant la durée de prescription (10 ans).

Pour les mineurs, une autorisation parentale signée devra être présentée aux organisateurs.
Les randonnées pédestres ne nécessitent pas de certificat médical.

Article 5 : ravitaillements

Trail et randonnée 9km: ravitaillement à “la Chaux”

Trail et randonnée 15 km : ravitaillement à Sarras

Trail 24 km : Ravitaillements à Sarras et à Varagnat

Article 6 : barrière horaire :

Nous ne fixons pas de barrière horaire pour les parcours de cette édition

Article 7 : Assurances

Les organisateurs sont couverts par une responsabilité civile souscrite auprès d'un assureur (Mutuelle Saint-christophe). L'APEL décline toute responsabilité pour tout accident immédiat et futur. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Article 8 : sécurité

Des signaleurs en chasubles (ou t-shirt reconnaissables) seront présents à chaque intersection de route. Les participants s'engagent à respecter la signalétique. Les participants s'engagent à respecter le code de la route.

Une équipe de secouristes (pompiers) sera présente pour assurer les premiers soins.

Tout abandon ou départ non pris doit être signalé aux organisateurs dans les plus brefs délais.

Tout participant souhaitant abandonner et sortant du parcours sans prévenir les organisateurs se met hors course et ne pourra tenir les organisateurs pour responsables en cas d'accident.

Il appartient à chaque participant de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir l'organisation.

Article 9 : respect de l'environnement

Chaque participant s'engage à ne pas dégrader l'environnement et à ne pas jeter des emballages sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur les ravitaillements.

Article 10 : droit à l'image

Chaque participant accepte la diffusion de photos ou images sur tout support de communication (site, journal...). Chaque participant accepte également la publication concernant l'événement dans le cadre de sa promotion.

Article 11 : Annulation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de la manifestation s'ils jugent que les conditions météorologiques ne garantissent pas une sécurité maximale pour l'ensemble des concurrents ou en cas de force majeure.

En cas d'annulation de la part du concurrent, aucun remboursement ne sera effectué sauf cas exceptionnel (hospitalisation, décès d'un proche...) sur présentation d'un justificatif.

Article 12 : Récompenses

Les 3 premiers de chaque parcours seront récompensés :

- 24km homme

- 24km femme
- 15 km homme
- 15 km femme
- 9 km homme
- 9 km femme
- 5 km homme
- 5km femme
- 5kms garçon
- 5km fille
- 3km garçon
- 3km fille

Tous les enfants des parcours 800 et 1500m seront récompensés.

Article 13 :

La participation au TRAIL-IT Sauvessanges implique l'acceptation pleine du présent règlement.

Pour tout renseignement : Jennifer BOUCQUET 06 18 30 64 66

Marie-Edith PITAVY 06 85 69 15 43

Par mail: trail.it.sauvessanges@gmail.com